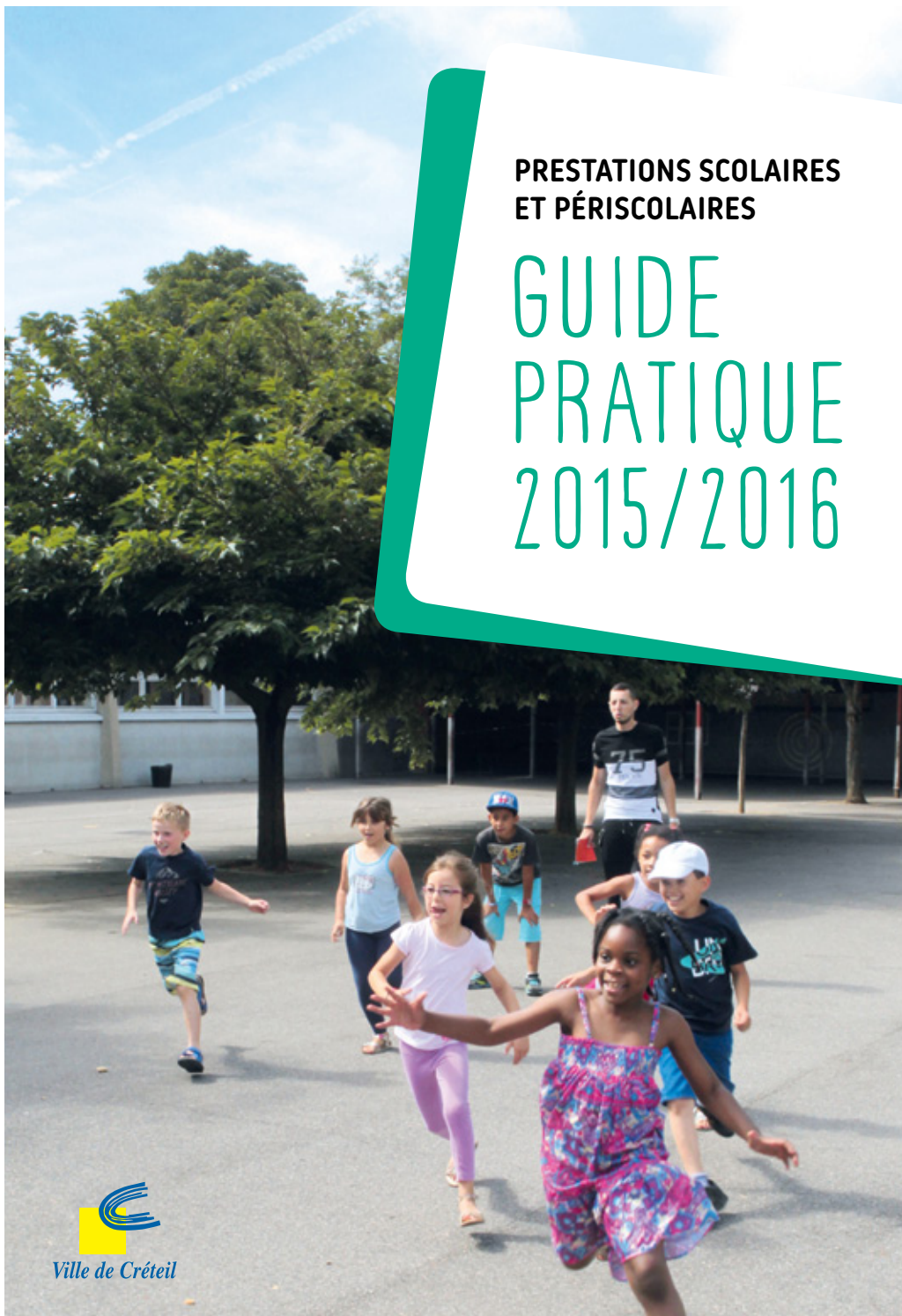



PRESTATIONS SCOLAIRES
ET PÉRISCOLAIRES

GUIDE PRATIQUE 2015/2016



Ville de Créteil



LA VILLE DE CRÉTEIL propose aux enfants scolarisés dans ses écoles des prestations et activités visant à faciliter l'organisation des familles et à offrir aux enfants un accompagnement et des activités adaptés à leurs besoins et envies.

La plus grande part du coût de ces prestations est prise en charge par le budget communal.

Une participation est demandée aux familles en tenant compte de leurs ressources grâce au calcul d'un quotient familial.

SOMMAIRE

1. Les prestations proposées aux enfants et adolescents à Créteil	p.5
• Avant, pendant et après l'école	p. 6
• Les accueils de loisirs (3-11 ans)	p. 8
• Les dispositifs jeunesse (8-20 ans)	p. 8
• Les autres aides	p. 10
2. Les conditions d'admission et d'inscription	p.11
• Avant, pendant et après l'école, accueils de loisirs	p. 12
• Dispositifs jeunesse	p. 13
• Le calcul du quotient familial	p. 14
3. Les tarifs par prestation	p.16
• Avant, pendant et après l'école, accueils de loisirs et CLAP	p. 17
• Classes de découvertes	p. 19
• Les modes de paiement	p. 20
4. Les adresses utiles	p.21
• Services de la Ville	p. 22
• Relais-mairie	p. 22
• Liste des écoles maternelles	p. 23
• Liste des écoles élémentaires	p. 24
• Liste des accueils de loisirs et périscolaires	p. 25

1.

LES PRESTATIONS
PROPOSÉES
AUX ENFANTS
ET ADOLESCENTS
À CRÉTEIL

AVANT, PENDANT ET APRÈS L'ÉCOLE

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Quand et pour qui ?

Les accueils avant et après la classe fonctionnent dans chaque école pour tous les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire à Créteil, durant la période scolaire :

- **le matin** : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7 h 30 à 8 h 35 sur justificatif ;
- **le soir** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h à 19 h pour tous sans conditions.

Que fait mon enfant dans le cadre de ces temps d'accueil ?

Le matin, l'accueil périscolaire est un temps calme qui permet aux enfants de jouer avec leurs camarades avant l'école.

Le soir, un goûter est donné aux enfants à partir de 16 h puis différents temps sont proposés :

- **accueil périscolaire classique (enfants de maternelle et d'élémentaire).**
De 16 à 19 h, les enfants sont accueillis par des animateurs qualifiés dans l'école.

C'est un temps d'activités éducatives et ludiques. L'enfant peut participer avec ses camarades à un grand jeu ou des jeux de société, lire une histoire, dessiner...

Si vous choisissez cet accueil, vous pouvez venir chercher votre enfant dès 16 h 45.

- aide à la scolarité (enfants du CP au CM2).

De 16 h à 17 h 30, les enfants sont pris en charge par un enseignant volontaire ou un étudiant pour revoir les leçons du jour. Après l'aide à la scolarité, votre enfant peut continuer sa journée en accueil périscolaire classique ou quitter l'école.

- ateliers (enfants de la grande section de maternelle au CM2).

De 16 h à 17 h 30, les enfants peuvent participer à des ateliers organisés, par la Ville et animés par des associations locales, des personnels municipaux et communautaires ou des enseignants. Ils permettent de découvrir de nouvelles pratiques sportives ou culturelles une fois par semaine.

Pour ces ateliers, prévus par cycle trimestriel, les jours et thèmes proposés sont affichés dans chaque établissement et les inscriptions ont lieu dans les écoles auprès du référent périscolaire.



Un accueil échelonné gratuit est ouvert dans chaque école le matin de 8 h 20 à 8 h 35, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

Cet accueil répond à un besoin de garde pour les parents qui doivent accompagner leur enfant après 8 h 20 et qui fourniront un justificatif (certificat de travail, attestation de stage...).

Les enfants restent en récréation, sous la surveillance de personnels municipaux avant d'être confiés aux enseignants présents à compter de 8 h 35.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Quand et pour qui ?

La restauration est ouverte à tous les enfants de 11 h 45 à 13 h 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le mercredi, la restauration a lieu de 11 h 45 à 13 h sur réservation.

Qui produit les repas ?

La cuisine centrale de la Communauté d'Agglomération de Plaine Centrale produit plus de 13 000 repas par jour pour les communes d'Alfortville, Limeil-Brévannes et Créteil (7 500 repas). Six fois par an les menus élaborés par les diététiciennes sont présentés à une commission des menus composée d'élus, de représentants de parents d'élèves, d'enseignants et de responsables administratifs. Les menus sont communiqués aux familles grâce au magazine « gourmands gourmets » et consultables sur le site internet de Plaine Centrale (<http://www.agglo-plaine-centrale94fr>).



Pour les enfants dont l'état de santé nécessite un régime alimentaire particulier, la Ville autorise l'apport d'un panier repas sur décision du médecin scolaire qui établira un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

LES CLASSES DE DÉCOUVERTES

La Ville souhaite que tous les enfants scolarisés en CM2 et en classe de CM1/CM2 puissent bénéficier de classes de découvertes. La Ville prend en charge l'organisation et le financement des séjours, d'une durée moyenne de 8 jours ; l'aspect pédagogique relève des enseignants et des services de l'Inspection Académique.

LES INTERVENTIONS SUR LE TEMPS SCOLAIRE (ITS)

Depuis de nombreuses années, la ville de Créteil met d'importants moyens humains et financiers au service des écoles pour des interventions pédagogiques sur le temps scolaire mais aussi sur le temps de la pause méridienne. Ainsi chaque année ce sont près de 500 heures hebdomadaires qui sont dispensées dans les écoles, dans le cadre d'un projet proposé par les enseignants et financé par la Ville.

Ces interventions pédagogiques assurent aux écoles un appui technique en matière d'enseignement dans différents domaines que ce soit au niveau des activités sportives telles qu'athlétisme, handball, natation... assurées par des éducateurs diplômés relevant de la direction des sports, artistiques comme la musique et la danse avec la mise à disposition d'intervenants du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Créteil.

De plus, différentes activités culturelles (théâtre, arts visuels, hiphop, échecs...) sont financées auprès des centres socio-culturels ou de structures associatives ou encore auprès d'intervenants artistes qualifiés indépendants.

[Voir les conditions d'admission et d'inscription en page 12 et suivantes.](#)

LES ACCUEILS DE LOISIRS (3-11 ANS)

Les accueils de loisirs sont ouverts à tous les enfants cristoliens scolarisés en école maternelle et élémentaire selon les horaires suivants :

- **les mercredis après-midi en demi-journée :**
 - 11 h 45 - 18 h 30 (avec repas, ouvert aux enfants présents le matin à l'école);
 - 13 h - 18 h 30 (sans repas).
- **pendant les vacances scolaires :**
 - en journée : 8 h - 18 h 30;
 - en demi-journée (au choix) :
 - > 8 h - 12 h (sans repas);
 - > 8 h - 13 h 30 (avec repas);
 - > 13 h - 18 h 30 (sans repas).

Ils ont lieu dans plusieurs écoles de la ville dont le détail figure aux pages 25 et 26 de ce guide.

Les enfants sont accueillis le matin jusqu'à 9 h 30, dernier délai. Les parents peuvent venir les chercher le soir à partir de 17 h et au plus tard, à 18 h 30.



Pour les enfants présentant un handicap, un accueil spécifique peut être mis en place en relation avec la direction de la jeunesse. La demande est examinée par une commission qui se réunit plusieurs fois dans l'année. Après avis favorable, une convention est signée afin de préciser les modalités d'intégration de l'enfant. Pour tout renseignement, appelez le 01 58 43 38 17.

LES DISPOSITIFS JEUNESSE (8-20 ANS)

LES PASSEPORTS

Les passeports 8-15 ans et 16-20 ans donnent accès à des activités sportives et culturelles organisées par la Ville et les équipements socioculturels (MJC, Centres Sociaux) et sportifs pendant toutes les vacances scolaires (sauf celles de Noël).

D'une valeur annuelle de 5,10 €, ils permettent aux jeunes et enfants de bénéficier d'une assurance pour l'ensemble des activités pratiquées.

Avec le Passeport 8-15 ans, les enfants et les jeunes peuvent acheter :

- un chéquier « Découverte » à 15 €, permettant d'accéder à des activités culturelles ou sportives par des réductions ou des gratuits (valeur réelle : 161 €);
- un chéquier « Sorties à la carte » à 3 €, permettant de participer à 3 sorties culturelles, sportives ou de loisirs durant les vacances d'été (valeur réelle : 81 € soit 27 € par sortie).

LES ANIMATIONS JEUNESSE

Les jeunes cristoliens de 8 à 17 ans sont accueillis dans des gymnases pour pratiquer des activités socioculturelles et sportives après l'école du lundi au vendredi (voir horaires ci-dessous), et pendant les vacances à la demi-journée de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Informations complémentaires :
 Bureau Information Jeunesse – BIJ (voir p. 22)
 Mardi de 13 h 30 à 17 h
 Mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
 Jeudi de 14 h à 18 h

STRUCTURE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Gymnase Allezard 01 41 94 50 31 38 rue Juliette Savar		17 h 30 - 19 h			17 h - 18 h
Gymnase Beuvin 01 56 71 89 87 Rue Henri Koch			Beuvin bas : 17 h 30 - 19 h		Beuvin bas : 18 h - 20 h 30
Gymnase Casalis 01 42 07 27 87 33 rue du D ^r Casalis	Halle : 17 h 30 - 19 h Plateau extérieur : 17 h 30 - 20 h	Plateau extérieur: 17 h 30 - 20 h	Halle : 20 h - 22 h 30 Plateau extérieur: 16 h 30 - 20 h	Plateau extérieur: 17 h 30 - 20 h	Plateau extérieur: 17 h 30 - 20 h
Stade Desmond 66 avenue du M ^{al} de Lattre de Tassigny		Plateau extérieur: 17 h 30 - 19 h		Plateau extérieur: 17 h 30 - 19 h	
Gymnase Guyard 01 49 81 98 26 12 rue Thomas Edison	18 h 30 - 20 h 30		18 h - 20 h	Halle : 18 h - 20 h	Halle : 18 h - 20 h
Gymnase Issaurat 01 42 07 97 44 Rue Pasteur Vallery Radot		Plateau extérieur: 18 h - 20 h	Halle : 17 h - 19 h	Plateau extérieur: 17 h 30 - 20 h	Plateau extérieur: 18 h 30 - 20 h
Gymnase Jeu de Paume 01 45 13 07 45 9 rue du Jeu de Paume		17 h 30 - 19 h 30		Plateau extérieur: 18 h - 20 h	17 h 30 - 19 h
Gymnase Laplace 11 rue Amédée Laplace		18 h - 20 h			
Gymnase Pasteur 01 43 99 49 70 Rue Henri Matisse			16 h 30 - 18 h 30		
Gymnase Plaisance 01 42 07 07 78 Rue de Plaisance	17 h 30 - 19 h 30			Halle : 17 h 30 - 19 h 30	
CACM 01 48 98 50 02 Rue Molière	16 h 30 - 18 h 30	16 h 30 - 19 h	14 h - 18 h 30	16 h 30 - 18 h 30	16 h 30 - 19 h

LE CLUB DE LOISIRS POUR ADOLESCENTS ET PRÉ-ADOLESCENTS (CLAP)

Les collégiens à partir de 11 ans sont accueillis au Club de loisirs pour adolescents et préadolescents (CLAP) :

- chaque soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 18 h 30 durant l'année scolaire;
- le mercredi après-midi de 14 h à 19 h, en période scolaire;
- pendant les vacances, de 9 h à 18 h (demi-journée avec ou sans repas, ou journée complète).



Pour pouvoir accéder aux activités du CLAP et des Animations Jeunesse, les enfants et les jeunes doivent être titulaires du « Passeport 8-15 ans » ou du « Passeport 16-20 ans » (voir page 8).

Informations complémentaires :
Direction de la Jeunesse - secrétariat du Pôle Jeunesse (voir page 22)

LES AUTRES AIDES

LA BOURSE D'AIDE AUX JEUNES

(Après du BIJ, aux horaires indiqués page 9)

Les 16-20 ans peuvent bénéficier de la « bourse d'aide aux jeunes ». Ces aides financières permettent d'effectuer des formations, telles que : BAFA, PSC1, BSB, BSR.

L'AIDE À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Une aide à la pratique d'activités sportives et culturelles dans le cadre extra-scolaire peut être délivrée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour :

- les enfants de moins de 20 ans scolarisés;
- les familles ne dépassant pas le quotient familial municipal 2.

Cette aide est remise sous forme d'un bon de réduction de 70 % (quotient 1) ou 20 % (quotient 2) à valoir sur le coût d'une activité sportive ou culturelle (plafonné à 246 €). Ce bon de réduction doit être remis à une association conventionnée avec le CCAS ou au Conservatoire à Rayonnement Départemental Marcel Dadi avant le 1^{er} janvier 2016. L'aide est versée directement au prestataire.

Pour obtenir cette aide, un dossier doit être adressé au service des prestations sociales entre le 1^{er} septembre et le 6 novembre 2015, composé des pièces suivantes :

- attestation de quotient familial municipal 2015;
- livret de famille;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (loyer ou électricité);
- certificat de scolarité à partir de 16 ans.

2.

LES CONDITIONS
D'ADMISSION
ET D'INSCRIPTION

AVANT, PENDANT ET APRÈS L'ÉCOLE, ACCUEILS DE LOISIRS

TYPE DE PRESTATION	HORAIRES	CONDITION D'ADMISSION	MODALITÉ D'ACCÈS
Accueil échelonné	8 h 20 - 8 h 35	Justificatif de travail pour les 2 parents ou parent isolé	Inscription à l'année, pas de réservation
Accueil périscolaire classique	7 h 30 - 8 h 20	Justificatif de travail pour les 2 parents ou parent isolé	Réservation au trimestre
	16 h - 19 h	Aucune	Réservation au trimestre
Aide à la scolarité	16 h - 17 h 30	Aucune	Réservation au trimestre
Ateliers	16 h - 17 h 30	Aucune	Réservation au trimestre à l'école auprès du référent
Restauration scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	11 h 45 - 13 h 45	Aucune	Inscription à l'année auprès du directeur d'école
Restauration des mercredis	11 h 45 - 13 h	Aucune	Réservation au trimestre
Accueil de loisirs des mercredis	13 h - 18 h 30	Aucune	Réservation au trimestre
Accueil de loisirs des vacances scolaires	8 h - 18 h 30 ou en demi-journée	Aucune	Réservation au trimestre

À quoi servent les réservations ?

Le système des réservations pour certaines activités est mis en place depuis septembre 2014 afin d'accueillir les enfants dans les conditions maximales de sécurité. Effectuées pour le trimestre, **elles permettent d'anticiper le nombre d'animateurs et encadrants nécessaires en fonction du nombre d'enfants présents et ainsi d'assurer un accueil de qualité avec une équipe stable, connue des enfants et présente sur toute l'année scolaire.**

Comment réserver ?

Les fiches de réservation sont envoyées avec les factures des mois précédents. Elles sont également disponibles :

- à l'Hôtel de Ville (service des prestations scolaires et périscolaires) ;
- dans chaque école auprès du référent ;
- dans les relais-mairie ;
- sur le site internet de la ville de Créteil (<http://www.ville-creteil.fr>).

À titre dérogatoire, les personnes qui peuvent justifier d'une organisation spécifique de travail par roulement, peuvent se procurer en mairie (service prestations scolaires et périscolaires), un planning détaillé au mois.



Vous devez remplir une fiche de réservation par enfant une fois par trimestre, la déposer ou la renvoyer au service des prestations scolaires et périscolaires ou dans les relais-mairie (voir contact page 22) dans les délais prévus. Les réservations faites seront valables pour tout le trimestre sur la base de la semaine type que vous aurez indiquée.

En cas de non réservation, l'accès aux prestations n'est pas garanti et est limité aux places disponibles en fonction de l'encadrement prévu sur place.

Les réservations sont-elles obligatoires ?
OUI pour TOUTES les prestations à l'exception de la restauration scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi. (Attention, le repas du mercredi midi DOIT être réservé)

La règle est la suivante :

- je réserve et mon enfant vient : je paie à mon tarif habituel ;
- je réserve et mon enfant ne vient pas : je paie car la place est réservée et l'organisation a été prévue ;
- je ne réserve pas et mon enfant vient : je paie un supplément de 30 % à mon tarif habituel.

En cas de maladie, la présentation d'un justificatif est obligatoire pour supprimer la facturation des prestations auxquelles l'enfant n'aura pas participé. En cas d'hospitalisation ou d'éviction pour raison médicale, les prestations ne seront pas facturées.

DISPOSITIFS JEUNESSE

L'inscription pour le CLAP s'effectue **uniquement** au service des prestations scolaires et périscolaires à l'Hôtel de Ville. Concernant les animations jeunesse, les inscriptions se font auprès des équipes d'animation dans les structures. Une fiche de renseignement est à compléter. Chaque jeune, participant à ces activités, doit être en possession d'un Passeport Jeune ou d'un Passeport 16-20 ans.

Les inscriptions et renseignements pour les passeports jeunes se font au Bureau Information Jeunesse (BIJ) (voir coordonnées page 22).



D'autres prestations – séjours, sorties, mini-séjours – sont prévues durant les vacances d'été.

Informations auprès de la Direction de la Jeunesse :

- ***séjours : Naïma REMILI, 01 58 43.38.19***
- ***mini-séjours Enfance-Loisirs : les responsables des ALSH***
- ***mini-séjours Pôle Jeunesse : les animateurs des structures***
- ***dispositifs Jeunesse (Passeports, sorties, aides) : Yasmina OUADIRA, 01 58 43 38 17***

LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Qu'est-ce que le quotient familial ?

Calculé à partir des ressources des familles, le quotient familial permet de déterminer les tarifs personnalisés appliqués pour chaque activité fréquentée.

Comment est-il calculé ?

Le quotient familial s'obtient en divisant le revenu familial par le nombre de personnes composant le foyer et figurant sur l'avis d'imposition du foyer.

Chaque personne compte pour une part.

Le revenu familial pris en compte pour l'établissement du quotient familial est calculé sur la base de 1/12^e des revenus figurant sur le dernier avis d'imposition avant déduction ou abattement spécial de 10%.

Les charges donnant lieu à réduction des ressources globales comme les pensions versées, les prestations compensatoires,... sont déduites.

Exemples

Une famille avec 2 enfants ayant des revenus annuels de 14 004 € est au tarif minimum du QF1 :

- prix du repas = 0,52 €;
- prix de l'accueil de loisirs = 1,59 €/jour.

Une famille avec 2 enfants ayant des revenus annuels de 31 218 € est au tarif minimum du QF 3 :

- prix du repas = 2,91 €;
- prix de l'accueil de loisirs = 9,36 €.

Les revenus des minima sociaux (API, RSA...) déclenchent automatiquement le tarif minimum de la première tranche.

Pour les familles monoparentales, il est appliqué un abattement dégressif sur le quotient familial en fonction de l'importance du quotient familial du foyer.

Les situations n'entrant pas dans le cadre général sont examinées au cas par cas par le Centre Communal d'Action Sociale et soumises à une commission de suivi des paiements qui suit également les usagers en situation d'impayés.

Quand est-il calculé ?

Le calcul du quotient familial s'effectue obligatoirement entre le 1^{er} septembre et mi-décembre de chaque année, et est valable pour l'année civile suivante.

Où est-il calculé ?

Le calcul se fait au service des prestations scolaires et périscolaires de l'Hôtel de Ville et dans les relais mairie (voir page 22).

Quelles sont les pièces à fournir ?

Lors du calcul du quotient familial pour 2016, vous devrez **fournir les originaux** des documents suivants :

- avis d'imposition 2015 sur le revenu de l'année 2014 (les deux avis pour un couple non marié);
- justificatif de domicile, à l'exception des factures de téléphone portable;
- dernier bulletin de salaire de chaque personne du foyer.

ressources ou la séparation des conjoints attestée officiellement entraînant une baisse de revenus. Pour ces cas, il convient de présenter des justificatifs liés à cette situation exceptionnelle (notification d'allocation de chômage de Pôle emploi, attestations de sécurité sociale, feuilles de salaires, certificat de décès, justificatif officiel de séparation des conjoints,...).

Est-il révisable ?

Dans le cas où un événement exceptionnel surviendrait, engendrant une baisse de revenu atteignant plus ou moins 30 % (hors choix personnel des usagers : temps partiel, congé parental,...) un nouveau quotient familial sera calculé sur la base des revenus de l'année en cours. Les situations exceptionnelles prises en compte sont notamment un licenciement, une maladie grave et de longue durée avec suspension de ressources, le décès d'un membre du foyer apporteur de



Pourquoi faire calculer votre quotient familial ?

Si vous ne faites pas calculer votre quotient familial, c'est le tarif le plus haut qui vous sera facturé pour toutes les prestations (exemple : 6,06 € par repas et 20,13 € pour la journée en accueil de loisirs, repas compris).

ATTENTION : en cas de calcul du quotient familial hors délai, les factures ne seront pas rectifiées.

3.

LES TARIFS

PAR PRESTATION

AVANT, PENDANT ET APRÈS L'ÉCOLE, ACCUEILS DE LOISIRS ET CLAP

TARIFS VALABLES EN 2015

QUOTIENT FAMILIAL (PAR TRANCHE)	RESTAURATION	ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ¹	ACCUEILS DE LOISIRS CLAP ²		
			Journée (durant les vacances scolaires)	Matin ou après-midi avec repas	Matin ou après midi sans repas
T 1	0,52 à 2,10 €	0,43 à 1,18 €	1,59 à 6,40 €	1,05 à 4,25 €	0,54 à 2,15 €
T 2	2,10 à 2,91 €	1,18 à 1,39 €	6,40 à 9,36 €	4,25 à 6,14 €	2,15 à 3,23 €
T 3	2,91 à 3,78 €	1,39 à 1,67 €	9,36 à 11,86 €	6,14 à 7,82 €	3,23 à 4,04 €
T 4	3,78 à 4,47 €	1,67 à 2,04 €	11,86 à 14,70 €	7,82 à 9,60 €	4,04 à 5,12 €
T 5	4,47 à 4,85 €	2,04 à 2,70 €	14,70 à 17,77 €	9,60 à 11,31 €	5,12 à 6,46 €
T 6	4,85 à 5,36 €	2,70 à 3,12 €	17,77 à 19,37 €	11,31 à 12,36 €	6,46 à 7,00 €
Sans quotient	6,06 €		20,13 €	13,06 €	

1. Tarif valable pour le matin de 7 h 30 à 8 h 45 et le soir de 16 h à 19 h, toutes activités incluses (ateliers, aide à la scolarité, goûter pour le soir) – 2. Pendant les vacances scolaires, une journée est gratuite en cas d'inscription pour la semaine complète.



ATTENTION : L'accès aux prestations périscolaires qui sont un service public facultatif, n'est pas garanti en cas de non réservation, lorsque celle-ci est obligatoire et peut, le cas échéant, être conditionné par le paiement des factures antérieures.

Par ailleurs, après accord pour l'accès, une majoration de 30 % est appliquée en cas de présence sans réservation.

TARIFS VALABLES EN 2016

QUOTIENT FAMILIAL (PAR TRANCHE)	RESTAURATION	ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ¹	ACCUEILS DE LOISIRS CLAP ²		
			Journée (durant les vacances scolaires)	Matin ou après-midi avec repas	Matin ou après midi sans repas
T 1	0,55 à 2,10 €	0,45 à 1,20 €	1,60 à 6,45 €	1,05 à 4,30 €	0,55 à 2,15 €
T 2	2,10 à 2,95 €	1,20 à 1,40 €	6,45 à 9,45 €	4,30 à 6,20 €	2,15 à 3,25 €
T 3	2,95 à 3,80 €	1,40 à 1,70 €	9,45 à 12,00 €	6,20 à 7,90 €	3,25 à 4,10 €
T 4	3,80 à 4,50 €	1,70 à 2,05 €	12,00 à 14,85 €	7,90 à 9,70 €	4,10 à 5,15 €
T 5	4,50 à 4,90 €	2,05 à 2,75 €	14,85 à 17,95 €	9,70 à 11,40 €	5,15 à 6,50 €
T 6	4,90 à 5,40 €	2,75 à 3,15 €	17,95 à 19,55 €	11,40 à 12,50 €	6,50 à 7,05 €
Sans quotient	6,10 €		20,35 €	13,20 €	

1. Tarif valable pour le matin de 7 h 30 à 8 h 45 et le soir de 16 h à 19 h, toutes activités incluses (ateliers, aide à la scolarité, goûter pour le soir) – 2. Pendant les vacances scolaires, une journée est gratuite en cas d'inscription pour la semaine complète.



À titre indicatif, le coût moyen de la prestation restauration (fabrication et livraison du repas + encadrement des enfants pendant 2 h de pause méridienne) est de l'ordre de 15 €, le coût d'une journée en accueil de loisirs de l'ordre de 24 € en élémentaire et de 27 € en maternelle.

CLASSES DE DÉCOUVERTES

TARIFS VALABLES EN 2015

TRANCHES	FOURCHETTE DES TARIFS JOURNALIERS DU 01/01 AU 31/12/2015	FOURCHETTE DES TARIFS POUR UN SÉJOUR DE 8 JOURS DU 01/01 AU 31/12/2015	FOURCHETTE DES TARIFS POUR UN SÉJOUR DE 10 JOURS DU 01/01 AU 31/12/2015
T 1	3,22 € à 9,70 €	25,76 € à 77,60 €	32,20 € à 97,00 €
T 2	9,70 € à 14,00 €	77,60 € à 112,00 €	97,00 € à 140,00 €
T 3	14,00 € à 18,31 €	112,00 € à 146,48 €	140,00 € à 183,10 €
T 4	18,31 € à 23,70 €	146,48 € à 189,60 €	183,10 € à 237,00 €
T 5	23,70 € à 26,93 €	189,60 € à 215,44 €	237,00 € à 269,30 €
T 6	26,93 € à 30,17 €	215,44 € à 241,36 €	269,30 € à 301,70 €

TARIFS VALABLES EN 2016

TRANCHES	FOURCHETTE DES TARIFS JOURNALIERS DU 01/01 AU 31/12/2016	FOURCHETTE DES TARIFS POUR UN SÉJOUR DE 8 JOURS DU 01/01 AU 31/12/2016	FOURCHETTE DES TARIFS POUR UN SÉJOUR DE 10 JOURS DU 01/01 AU 31/12/2016
T 1	3,25 € à 9,80 €	26,00 € à 78,40 €	32,50 € à 98,00 €
T 2	9,80 € à 14,15 €	78,40 € à 113,20 €	98,00 € à 141,50 €
T 3	14,15 € à 18,50 €	113,20 € à 148,00 €	141,50 € à 185,00 €
T 4	18,50 € à 23,95 €	148,00 € à 191,60 €	185,00 € à 239,50 €
T 5	23,95 € à 27,20 €	191,60 € à 217,60 €	239,50 € à 272,00 €
T 6	27,20 € à 30,45 €	217,60 € à 243,60 €	272,00 € à 304,50 €



À titre indicatif, le coût moyen d'une journée en classe de découvertes avec transport, pour la Ville est de 62 €.

LES MODES DE PAIEMENT

Pour toutes les prestations, le règlement se fait à la réception de la facture. Établie en fonction des jours de présence de l'enfant et des réservations effectuées par les familles, une facture unique est adressée chaque mois regroupant les prestations scolaires et périscolaires. Cette facture peut être réglée en plusieurs fois (sans toutefois dépasser la date limite de règlement), quel que soit le mode de paiement (espèces, carte bleue, chèque bancaire et paiement en ligne).

Vous avez la possibilité de régler vos factures :

- par chèque envoyé par courrier **à l'Hôtel de Ville (attention à bien joindre le papillon détachable de la facture);**
- pour tout mode de paiement **auprès du service prestations scolaires et périscolaires;**
- par carte bancaire et chèque **auprès des relais-mairie;**
- par carte bancaire sur internet via le site de paiement de la Ville **<http://www.infocom94.fr/creteil/paiement/>**

Cas particuliers

Pour les accueils avant et après la classe ainsi que les accueils de loisirs, le règlement peut se faire par chèque CESU. Les tickets CESU sont valables jusqu'au 31 janvier de l'année suivant celle figurant au recto du titre (en haut à droite).

Pour les classes découvertes, comme pour les séjours de vacances d'été, les familles peuvent payer en plusieurs fois et doivent s'acquitter de la totalité du règlement au plus tard à la date d'échéance de la facture.

Zoom sur le paiement en ligne

Lorsque vous vous rendez sur le site de paiement, **<http://www.infocom94.fr/creteil/paiement/>** munissez-vous de votre code d'accès et rendez-vous dans l'espace « mon compte » puis laissez-vous guider.

Si vous l'avez oublié ou perdu, vous pouvez le redemander au service des prestations scolaires et périscolaires. Pour les nouveaux arrivants, pensez à le réclamer lors du calcul du quotient familial.

Vous pouvez ainsi :

- accéder à votre facture pour la consulter, l'imprimer et la régler;
- être alertés par mail de sa mise à disposition et ainsi choisir de ne plus la recevoir au format papier.

4.

LES ADRESSES UTILES

À VOTRE SERVICE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

01 58 43 35 94

Service des Prestations Scolaires et Péri-scolaires

Hôtel de Ville – Place Salvador Allende

01 58 43 35 94 · prestations.scolaires-
periscolaires@ville-creteil.fr

Mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 17 h

Lundi et jeudi : de 8 h 30 à 19 h

(sauf veilles de fêtes)

DIRECTION DE LA JEUNESSE

01 58 43 38 20

(Courrier à envoyer à Hôtel de Ville –
Place Salvador Allende)

Service Enfance - Loisirs

12/14 rue du 8 mai 1945

01 58 43 38 24 · enfance.loisirs@ville-creteil.fr

Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h 30

et de 13 h 30 à 17 h

Pôle Jeunesse

12/14 rue du 8 mai 1945

01 58 43 38 02 · jeunesse@ville-creteil.fr

Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h 30

et de 13 h 30 à 17 h et jeudi jusqu'à 19 h

Bureau Information Jeunesse

7 rue Françoise Mauriac

01 42 07 76 55 · jeunesse@ville-creteil.fr

Lundi, mercredi et jeudi matin et après-midi,
et mardi et vendredi après-midi

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) SERVICE DES PRESTATIONS SOCIALES

Hôtel de Ville – Place Salvador Allende

01 49 80 92 94 poste 35 07

RELAIS-MAIRIE

Relais-mairie Dunant

46 rue du Général Leclerc · 01 49 80 88 70

relais.dunant@ville-creteil.fr

Lundi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8 h 30

à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Samedi : de 9 h 30 à 11 h 30

Relais-mairie Bleuets-Bordières

Place des Bouleaux · 01 49 80 88 89

relais.bleuets@ville-creteil.fr

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 8 h 30

à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Relais-mairie du Palais

Allée Parmentier · 01 49 80 88 40

relais.palais@ville-creteil.fr

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 30

à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h

Samedi : de 9 h 30 à 11 h 30

Relais-mairie de l'Abbaye

1 place de l'Abbaye · 01 49 80 88 90

relais.abbaye@ville-creteil.fr

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8 h 30

à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Mardi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h

LISTE DES ÉCOLES MATERNELLES

ÉCOLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	MAIL
ALLEZARD	38 rue Juliette Savar	01 41 94 50 21	ce.0940465v@ac-creteil.fr
BEUVIN	Place Beuvin	01 56 71 89 83	ce.0940446z@ac-creteil.fr
BUTTES	45 avenue Sainte Marie	01 45 17 22 82	ce.0940503i@ac-creteil.fr
CAMUS	137 rue de Brie	01 45 17 03 05	ce.0940762t@ac-creteil.fr
CASALIS	20 rue Henri Doucet	01 56 71 19 67	ce.0940562a@ac-creteil.fr
CÉSAIRE	1 rue du Galion	01 46 76 43 90	ce.0942240z@ac-creteil.fr
CHATEAUBRIAND	Rue Corvisart	01 45 17 28 92	ce.0941255d@ac-creteil.fr
DEFERRE	5 rue Georges Ohm	01 56 71 28 40	ce.0941874b@ac-creteil.fr
ÉBOUÉ	12 rue Thomas Edison	01 56 72 93 52	ce.0941731w@ac-crteil.fr
GERBAULT	1 rue Charles Gounod	01 45 17 22 92	ce.0941445k@ac-creteil.fr
GUIBLETS (EES)	80 boulevard Kennedy	01 41 94 54 21	ce.0940561z@ac-creteil.fr
HABETTE	12 rue du Docteur Ramon	01 45 13 02 32	ce.0940949w@ac-creteil.fr
HEREDIA	4 allée Tristan Bernard	01 41 78 90 96	ce.0941387x@ac-creteil.fr
HUGO	4 rue Paul François. Avet	01 45 17 01 61	ce.0940490x@ac-creteil.fr
JEU DE PAUME	63 boulevard Kennedy	01 45 13 07 42	ce.0940544f@ac-creteil.fr
LAGRANGE	Avenue du Maréchal Lyautey	01 56 72 14 72	ce.0941549y@ac-creteil.fr
LE CLÉAC'H	20 rue des Bouleaux	01 42 07 41 34	ce.0941840p@ac-creteil.fr
MENDÈS FRANCE	Place Mendès France	01 58 43 10 72	ce.0941757z@ac-creteil.fr
MONGE	Boulevard du Montaigut	01 48 98 11 21	ce.0941444j@ac-creteil.fr
PASCAL	1 allée Nicolas Poussin	01 48 98 08 94	ce.0942147y@ac-creteil.fr
PÉGUY	4 boulevard Pablo Picasso	01 48 99 17 46	ce.0941419g@ac-creteil.fr
SARRAZINS	51 à 63 rue des Sarrazins	01 56 71 11 22	ce.0942093p@ac-creteil.fr
SAVIGNAT	Allée de la Côte d'Or	01 45 13 05 52	ce.0940504m@ac-creteil.fr
SOURCE	Square des Griffons	01 48 53 77 01	ce.0941945d@ac-creteil.fr



En cas de besoin, pensez à demander un certificat de scolarité au directeur de l'école avant les congés d'été.

LISTE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

ÉCOLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	MAIL
ALLEZARD	38 rue Juliette Savar	01 41 94 50 28	ce.0942148z@ac-creteil.fr
BEUVIN A	Rue Henri Koch	01 56 71 89 81	ce.0940197d@ac-creteil.fr
BEUVIN B	Rue Henri Koch	01 56 71 89 82	ce.0940307y@ac-creteil.fr
BUTTES	45 avenue Sainte Marie	01 45 17 22 81	ce.0941128r@ac-creteil.fr
CAMUS	137 rue de Brie	01 45 17 03 05	ce.0940535w@ac-creteil.fr
CASALIS	20 rue Henri Doucet	01 56 71 19 66	ce.0940527m@ac-creteil.fr
CÉSAIRE	1 rue du Galion	01 46 76 43 91	ce.0942240z@ac-creteil.fr
CHATEAUBRIAND	Rue Corvisart	01 45 17 28 91	ce.0941254c@ac-creteil.fr
DEFERRE	7 rue Moloïse	01 56 71 28 36	ce.0941873a@ac-creteil.fr
ÉBOUÉ	12 rue Thomas Edison	01 56 72 93 51	ce.0941733y@ac-creteil.fr
GERBAULT	1 rue Charles Gounod	01 45 17 22 91	ce.0941450r@ac-creteil.fr
GUIBLETS (EES)	80 boulevard Kennedy	01 41 94 54 22	ce.0940564c@ac-creteil.fr
HABETTE	12 rue du Docteur Ramon	01 45 13 02 31	ce.0941126n@ac-creteil.fr
HEREDIA	4 allée Tristan Bernard	01 41 78 90 96	ce.0941387x@ac-creteil.fr
HUGO	7 avenue de la République	01 45 17 03 61	ce.0941127p@ac-creteil.fr
ORVILLE	63 boulevard Kennedy	01 45 13 07 41	ce.0941318x@ac-creteil.fr
LAGRANGE	Avenue du Maréchal Lyautey	01 56 72 14 74	ce.0941541p@ac-creteil.fr
MENDÈS FRANCE	Place Mendès France	01 58 43 10 71	ce.0941754w@ac-creteil.fr
MONGE	Boulevard du Montaigut	01 48 98 11 21	ce.0941451s@ac-creteil.fr
PASCAL	1 allée Nicolas Poussin	01 48 98 08 94	ce.0942147y@ac-creteil.fr
PÉGUY	4 boulevard Pablo Picasso	01 48 99 17 46	ce.0941418f@ac-creteil.fr
SARRAZINS	51 à 63 rue des Sarrazins	01 56 71 11 21	ce.0942094r@ac-creteil.fr
SAVIGNAT	Allée de la Côte d'Or	01 45 13 05 51	ce.0941380p@ac-creteil.fr
SOURCE	Square des Griffons	01 48 53 77 02	ce.0941944c@ac-creteil.fr



En cas de besoin, pensez à demander un certificat de scolarité au directeur de l'école avant les congés d'été.

LISTE DES ACCUEILS DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRES

ÉCOLE	ADRESSE	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DANS CHAQUE ÉCOLE	ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) (REGROUPEMENTS D'ÉCOLES)	
			MATERNEL	ÉLÉMENTAIRE
ALLEZARD	38 rue Juliette Savar	01 41 94 50 24	Sur place 01 41 94 50 37	Sur place 01 41 94 50 24
BEUVIN	Place Beuvin	01 56 71 89 83	À l'école Le Cléac'h 01 42 07 49 81	Sur place 01 56 71 89 85
BUTTES	45 avenue Sainte Marie	01 45 17 22 85	Sur place 01 45 17 22 85	À l'école Beuvin 01 56 71 89 85
CAMUS	137 rue de Brie	01 45 17 03 05	À l'école Casalis 01 56 71 19 70	À l'école Savignat 01 45 13 05 54
CASALIS	20 rue Henri Doucet	01 56 71 19 65	Sur place 01 56 71 19 70	
CÉSAIRE	1 rue du Galion	01 46 76 43 92	Sur place 01 46 76 43 92	
CHATEAUBRIAND	Rue Corvisart	01 45 17 28 94	Sur place 01 45 17 28 94	À l'école Gerbault 01 45 17 22 90
DEFERRE	5 rue Georges Ohm	01 56 71 28 39	Sur place 01 56 71 28 39	Sur place 01 56 71 28 31
ÉBOUÉ	12 rue Thomas Edison	01 56 72 93 50	À l'école Lagrange 01 56 72 14 70	À l'école Monge 01 48 98 11 21
GERBAULT	1 rue Charles Gounod	01 45 17 22 93	À l'école Chateaubriand 01 45 17 28 94	À l'école Gerbault 01 45 17 22 90
GUIBLETS (EES)	80 boulevard Kennedy	01 41 94 54 21	À l'école Jeu de Paume 01 45 13 07 44	
HABETTE	12 rue du Docteur Ramon	01 45 13 02 30	Sur place 01 45 13 02 30	À l'école Sarrazins 01 56 71 11 25
HEREDIA	4 allée Tristan Bernard	01 41 78 90 95	À l'école Chateaubriand 01 45 17 28 94	À l'école Gerbault 01 45 17 22 90

LISTE DES ACCUEILS DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRES (SUITE)

ÉCOLE	ADRESSE	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DANS CHAQUE ÉCOLE	ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) (REGROUPEMENTS D'ÉCOLES)	
			MATERNEL	ÉLÉMENTAIRE
HUGO	4 rue Paul François Avet	01 45 17 01 61	À l'école Buttes 01 45 17 22 85	À l'école Gerbault 01 45 17 22 91
JEU DE PAUME	63 boulevard Kennedy	01 45 13 07 44	Sur place 01 45 13 07 44	
LAGRANGE	Avenue du Maréchal Lyautey	01 56 72 14 73	Sur place 01 56 72 14 70	À l'école Monge 01 48 98 11 21
LE CLÉAC'H	20 rue des Bouleaux	01 42 07 49 81	Sur place 01 42 07 49 81	
MENDÈS FRANCE	Place Mendès France	01 58 43 10 70	À l'école Césaire 01 46 76 43 92	
MONGE	Boulevard du Montaigut	01 48 98 11 21	À l'école Lagrange 01 56 72 14 70	Sur place 01 48 98 11 21
PASCAL	1 allée Nicolas Poussin	01 48 98 08 94	Sur place 01 42 07 60 50	À l'école Monge 01 48 98 11 21
PÉGUY	4 boulevard Pablo Picasso	01 48 99 17 46	À l'école Prévert 01 42 07 60 50	À l'école Monge 01 48 98 11 21
SARRAZINS	51 à 63 rue des Sarrazins	01 56 71 11 25	À l'école Habette 01 45 13 02 30	Sur place 01 56 71 11 25
SAVIGNAT	Allée de la Côte d'Or	01 45 13 05 50	À l'école Source 01 48 53 77 00	Sur place 01 45 13 05 54
SOURCE	Square des Griffons	01 48 53 77 00	Sur place 01 48 53 77 00	À l'école Allezard 01 45 13 05 54

